



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 Mars 2004

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-C. MARTIN, M. Alain-Louis MIE représentant de M. Hervé HOCQUARD, M. Robert DUCHATEL représentant de M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE représentante de M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Philippe LAVAUD ayant donné pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS  
M. Pierre LESTRADE représenté par Mme Anne de la BURGADE  
M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE  
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :  
M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 18 mars 2004  
Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30  
Nombre de membres présents : 29

**N° de l'ordre du jour : 2004-03-21 Marché de création, conception et réalisation d'outils de communication**

□ M. LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Par délibération du 15 Mai 2002, le conseil municipal de Versailles lançait une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la création, conception et réalisation d'outils de communication sur le thème de l'environnement.

Ce marché à bon de commande, d'une durée de 3 ans, a été attribué au groupement SETI - Ateliers des Giboulées le 22 Juillet 2002 et depuis le 1er Janvier 2003, ce marché a été transféré à la communauté de communes du Grand Parc.

Dans ce cadre, le groupement SETI - Ateliers des Giboulées est chargé de la réalisation de la Gazette Environnement du Grand Parc. Il a été initialement prévu de réaliser 90 000 exemplaires de cette Gazette. Or, après le bilan de la distribution du 1<sup>er</sup> numéro il s'avère que cette estimation était trop élevée et qu'il convient d'ajuster le tirage à 75 000 exemplaires. Les coûts d'impression de la Gazette s'élèvent alors à 6 150 € HT au lieu de 7 730 € HT.

Un avenant est proposé en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil Communautaire,

1. approuve les termes de l'avenant n°2 au marché de création, conception et réalisation d'outils de communication avec la société Ateliers des Giboulées co-titulaire du marché
2. autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ci-annexé et tout document s'y rapportant
3. dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 6238 « Divers publicités, publications, relations publiques »

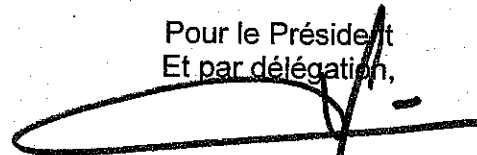
M. le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président  
Et par délégation,



**Pascal GUEANT**  
Directeur général des services



PAR 78

09.05.04